

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
<%moisCX%>

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA
POLITIQUE REGIONALE « POUR LA PETITE ENFANCE »**

DEUXIEME AFFECTATION 2014

Chapitre 904 « Santé et action sociale »
Sous- fonction 42 « Action sociale »

Programmes HP 42-001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION.....	5
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF.....	7
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS	9

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **1 subvention** et de proposer l'affectation d'un montant de **126 856, 50 €** d'autorisations de programme prélevées sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2014.

Ces opérations relèvent de la politique régionale pour la petite enfance votée par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011 RAPCR23-11DEL.pdf.

EXPOSE DES MOTIFS

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **1 opération** :

- Programme HP 42 001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance » : **1 opération** pour un montant affecté de **126 856, 50 €**

En outre, il est fait mention - dans le cadre du présent rapport - de la désaffectation d'une subvention d'un montant de 161 957 € pour le projet de création d'une structure multi accueil sur le quartier de la Grande Prairie à Chelles (77), la ville de Chelles ayant fait part de l'abandon de son projet en 2014 en raison de la réorientation des choix budgétaires en direction « des travaux relatifs aux écoles et de l'entretien global des structures et du patrimoine existants ».

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches projet annexées à la délibération (page 9)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Ile-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION**DU****ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE
POUR LA PETITE ENFANCE
DEUXIEME AFFECTATION 2014**

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU Le Code de l'action sociale et des familles ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération cadre n° CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale

VU La délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 relative à l'approbation de conventions-types et annexe-type à la participation régionale en investissement et en fonctionnement

VU Le budget de la Région d'Ile-de-France pour 2014 ;

VU Le rapport <numCX%> présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

VU L'avis de la Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ; ;

VU L'avis de la Commission des Finances, de la contractualisation et de l'Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1: Dispositif en faveur de la petite enfance

Décide de participer, au titre du dispositif « La politique sociale régionale », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **126 856,50 €**.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2, à la conclusion avec chaque bénéficiaire, d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et autorise le président du conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **126 856,50 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance », action 142 001 01 « Structures de garde collective pour les jeunes enfants » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 :

Désaffecte une autorisation d'engagement d'un montant de 161 957 € (AV 12003701) voté par délibération CP n° 12-845 du 21 novembre 2012 sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 001 (142 001) « Dispositif en faveur de la petite enfance », action 142 001 01 « Structures de garde collective pour les jeunes enfants ».

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	18/06/2014	N° de rapport :	CP14-326	Budget :	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	904 - Santé et action sociale
Code fonctionnel :	42 - Action sociale
Programme :	142001 - Dispositif en faveur de la petite enfance
Action :	14200101 - Structures de garde collective pour les jeunes enfants

Dispositif :	00000679 - Structures d'accueil collectif des jeunes enfants
---------------------	--------------------------------------------------------------

Dossier :	14008546 - Création de la crèche associative "Sèvres" de 30 places au 30 rue de Reuilly dans le 12ème arrondissement de Paris.		
Bénéficiaire :	R5242 - PARIS HABITAT OPH		
Localisation :	PARIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	126 856,50 €	Code nature :	204182

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
2 089 692,00 €	TTC 6,07 %	126 856,50 €

Total sur le dispositif 00000679 - Structures d'accueil collectif des jeunes enfants :	126 856,50 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------

Total sur l'imputation 904 - 42 - 142001 - 14200101 :	126 856,50 €
--------------------------------------------------------------	--------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14008546

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : CREATION DE LA CRECHE ASSOCIATIVE "SEVRES" DE 30 PLACES AU 30 RUE DE REUILLY DANS LE 12EME ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Structures d'accueil collectif des jeunes enfants	2 089 692,00 €	6,07 %	126 856,50 €
	Montant Total de la subvention		126 856,50 €

Imputation budgétaire : 904-42-204182-142001-300
14200101- Structures de garde collective pour les jeunes enfants

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : PARIS HABITAT OPH
 Adresse administrative : 21 BIS RUE CLAUDE BERNARD
 75253 PARIS
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
 Représentant : Madame FRANCOISE BARON, Directrice générale

N° SIRET : 34481082500366

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Structures d'accueil collectif des jeunes enfants

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : création de la crèche associative "Sèvres" de 30 places au 30 rue de Reuilly dans le 12ème arrondissement de Paris.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 mars 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

L'opération a été impulsée par la nécessité de reconstruire l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Catherine Labouré. Ce projet de reconstruction s'est étoffé et a abouti à un programme architectural d'envergure qui permettra de développer sur le site une offre plus large d'établissements médico-sociaux et de proximité :

- une structure d'hébergement non médicalisé pour personnes âgées autonomes (28 places), dédiée aux plus fragiles ;
- une résidence sociale de 34 studios accueillant des femmes sans domicile fixe vieillissantes, établissement retenu dans le cadre de l'appel à projets "structures d'hébergement ou de logement d'insertion innovantes pour des publics spécifiques" lancé en 2009 par la ville de Paris ;
- une crèche de 30 berceaux, situé au rez-de-chaussée de l'EHPAD, et avec laquelle un programme

d'activités intergénérationnelles est prévu.

L'opération fait l'objet de demande de subvention auprès de la Région pour la partie "Personnes âgées", "accueil des femmes SDF" et "crèche".

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, l'association "Monsieur Vincent", gestionnaire, s'est orienté vers la reconstruction totale de l'établissement.

Compte tenu de l'ampleur du projet, l'association Monsieur Vincent, gestionnaire de l'EHPAD et de la future résidence pour personnes âgées, a choisi d'en confier la maîtrise d'ouvrage à un bailleur social. L'opérateur Paris Habitat a été choisi au terme de la mise en concurrence, notamment en raison de son expérience en matière sociale et médico-sociale.

L'association ARFOG-Lafayette a été choisie comme association gestionnaire de l'accueil des femmes SDF et de la crèche.

Description :

Le programme consiste donc en la démolition / construction neuve de bâtiment R+7 sur rue et R+5 sur jardin, sur un niveau de sous-sol.

Cet ensemble immobilier abritera une crèche associative de 30 berceaux de 478 m² en rez de chaussée et sous-sol (local technique et du personnel ouvert sur puit de lumière). Un jardin privatif sécurisé sera aménagé dans le prolongement des locaux, en relation directe avec le parc ouvert à tous.

Les associations Saint Vincent et Arfog ont formalisé un projet intergénérationnel :

"Dans le cadre de ce programme de la rue de Reuilly, des services s'adressant à des âges différents de la vie vont cohabiter. Il s'agit des personnes très âgées vivant à l'EHPAD, de personnes âgées plus autonomes au sein du Foyer Logement, des femmes vieillissantes mais plus jeunes venant de la rue, des enfants et leurs parents fréquentant la crèche, professionnels et familiers de tous âges...

Ce projet intergénérationnel favorisera les interactions et les solidarités ordinaires entre les âges dans des relations sociales concrètes.

Leurs modalités précises feront l'objet d'une convention entre l'EHPAD, le Foyer-logement et la crèche. Elle interviendra dans le courant du premier trimestre suivant l'ouverture du dernier de ces établissements. D'ores et déjà, cependant, les pistes suivantes pourront être progressivement retenues :

- Des activités organisées et ritualisées dans différents registres : transmission de savoirs, jardinage, ateliers contes ;
- Des activités festives : repas partagés, spectacles ;
- Des activités créatives : ateliers peinture, travaux manuels ;
- Des temps informels et spontanés dans la journée juste pour aller dire bonjour et se demander comment ça va."

Moyens mis en œuvre :

Liste du personnel :

- 1 directrice
- 1 medecin
- 1 psychologue
- 1 EJE
- 4 auxiliaires de puériculture
- 4 CAP Petite enfance
- 1 agent de services logistiques
- 1 infirmière

Intérêt régional :

Cette opération a fait l'objet d'une demande de certification NF HQE Bâtiment tertiaire.

Public(s) cible(s) :

Les familles du 12 eme arrondissement de Paris

Détail du calcul de la subvention :

L'opération est instruite sous l'empire de la délibération 23-11 du 7 avril 2011.

L'association ARFOG-Lafayette gestionnaire de la crèche et l'association St Vincent gestionnaire des établissements pour personnes âgées ont mis en place un projet intergénérationnel. Le financement des 30 places est donc calculé sur un cout majoré de 4 000 euros la place, en application de la délibération 23-11 du 7 avril 2011.

Charge foncière, études, travaux, honoraires: 2 066 837 €/ taux :5,81% /soit une subvention de 120 000€
Frais de Certification :22 855 € / taux : 30,00% / soit une subvention de 6 856,50€

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Travaux, honoraires et charges afférentes	2 058 498,00	92,89%	REGION ILE-DE-FRANCE	126 856,50	5,72%
Charge foncière, honoraires	8 339,00	0,38%	DFPE	465 586,00	21,01%
assurances et honoraires non éligibles	126 457,00	5,71%	Prêt bancaire	1 402 197,50	63,27%
Frais de certification	22 855,00	1,03%	CAF	221 509,00	10,00%
Total	2 216 149,00	100,00%	Total	2 216 149,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	6 343,50 €
2015	25 371,00 €
2016	31 714,00 €
2017	25 371,00 €
2018	38 057,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	28 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	1 379 484,00 €
2011	Structures de garde collective pour jeunes enfants	150 000,00 €
2011	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	168 000,00 €
2011	Soutien aux établissements d'hébergement non médicalisé pour personnes handicapées ou âgées	40 000,00 €
2011	Financement des dossiers PRU et OPI	84 894,00 €
2011	Contrat Urbain de cohésion Sociale	40 451,00 €
2011	Etablissements d'hébergement pour enfants, adolescents et adultes handicapés	120 000,00 €
2011	Etablissements et services d'hébergement pour personnes sans abri, femmes en difficulté et familles demandeuses d'asile ou réfugiées	179 350,00 €
2012	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	2 790 222,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	610 269,00 €
2012	Aide en faveur du logement étudiant	335 500,00 €
2012	Accueil de jour en EHPAD	110 000,00 €
2012	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	532 000,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 747 729,00 €
2012	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 228 920,00 €
2013	Réhabilitation – résidentialisation en site Anru	2 212 179,00 €
2013	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	496 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	4 593 824,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 511 727,00 €
2013	Accueil de jour autonome pour personnes âgées	300 000,00 €
2013	Logement social pour les personnes en situation de handicap	330 714,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	3 780 000,00 €
2013	Logement social pour personnes sans abri	360 000,00 €
2013	Financement des dossiers PRU et OPI	850 967,00 €
2013	Etablissements d'hébergement médicalisé pour les personnes âgées dépendantes	407 544,00 €
2013	Services de soutien et/ou de soins à domicile pour personnes en situation de handicap	14 601,00 €
2013	Aide aux structures d'exercice collectif	100 000,00 €
2014	Aide en faveur de la création de résidences pour étudiants	168 000,00 €
2014	Contrat Urbain de cohésion Sociale	41 342,00 €
2014	Hébergement non médicalisé pour les personnes âgées	165 796,00 €
	Montant total	26 877 513,00 €